



Le Délégué Méditerranée

Marseille, le 27 novembre 2019

M. Pierre DARTOUT  
Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfecture de Région  
Place Félix Barret  
CS 80001  
13282 Marseille Cedex 06

**Objet : Besoin de révision du schéma régional de raccordement aux réseaux des énergies renouvelables**

Monsieur le Préfet,

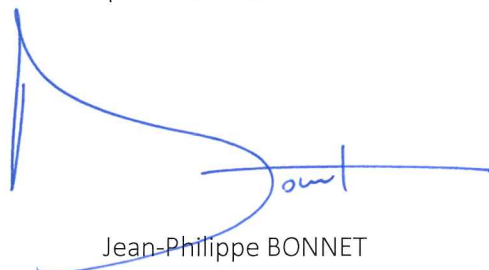
En application de l'article L.321-7 du Code de l'énergie, RTE est en charge d'élaborer et, le cas échéant, de réviser les schémas régionaux de raccordement aux réseaux des énergies renouvelables (S3REnR). Ces schémas constituent un levier indispensable pour favoriser le développement de la production d'électricité renouvelable en France.

La capacité allouée au titre du schéma actuellement en vigueur en région Provence-Alpes-Côte d'Azur vient de dépasser le seuil des 2/3, ce qui constitue un critère de déclenchement de la révision de ce schéma. Malgré les incertitudes relatives à la date de publication de la « programmation pluri-annuelle de l'énergie » (PPE), il nous semble indispensable d'engager sans tarder cette révision, dont le processus administratif va s'étendre sur 12 à 18 mois, pour ne pas enrayer la dynamique de développement des énergies renouvelables dans la région.

En application de l'ordonnance n° 2019-501 du 22 mai 2019, il vous appartient désormais de fixer la « capacité globale » d'accueil du futur schéma. Vous trouverez ci-joint une note présentant différents scénarios envisageables pour cette capacité globale. Dans un contexte marqué par de fortes incertitudes, le scénario « médian » nous semble de nature à accompagner durablement la transition énergétique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Avec environ 500 millions d'euros d'investissements dans les réseaux publics, il permettra de garantir l'accueil des énergies renouvelables pour les 7 à 10 prochaines années, selon que leur rythme de développement suit la trajectoire du projet de PPE ou celle des ambitions énergétiques du SRADDET.

Les équipes de RTE se tiennent à votre disposition pour vous exposer plus en détail ces scénarios, et pour contribuer aux consultations que vous estimerez utiles, préalablement à votre décision sur la capacité globale d'accueil du futur schéma.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma respectueuse considération.



Jean-Philippe BONNET

**Délégation RTE Méditerranée**

82, Avenue de Haïfa - CS 70319  
13269 MARSEILLE CEDEX 08  
Tél. : 04 91 30 96 03  
jean-philippe.bonnet@rte-france.com



www.rte-france.com